



## Besion de conseils pour pension alimentaire svp

Par **anita**, le **11/02/2010** à **20:23**

Bonjour,

je me suis séparée de mon ex car il ne s'occupait pas du bébé (non mariés).

Nous sommes passés devant le " JAF" le 08 sep 2009, pour la garde et les frais de pension alimentaire pour élever mon enfant( 2ans et demi ).

J'ai reçu l'extrait du jugement le 22 sep 2009, mais je n'ai pas reçu la signification du jugement par huissier a ce jour.

j'ai la garde de mon enfant et lui un droit de visite toutes les deux deux semaine.  
mon ex paie quand il en a envie, ou quand il peut selon ses dires....

questions

Dois je attendre la signification du jugement par huissier pour faire quelques choses, mais faire quoi?

Que puis je faire pour qu'il paie régulièrement ?

la vie n'est pas simple.....et vous le savez

Merci par avance.

Cordialement

Par **Marion2**, le **11/02/2010** à **23:22**

Bonsoir,

Avec l'extrait de jugement, vous pouvez saisir un huissier.  
Agissez rapidement afin de pouvoir récupérer les impayés et demandez une saisie sur salaire afin de percevoir régulièrement votre pension alimentaire.  
Les frais seront à la charge du père.

Bon courage.

Par **anita**, le **12/02/2010** à **18:06**

Bonjour, merci pour votre soutien.  
Es ce que je recevrai la signification du jugement par huissier?  
dois je attendre de l'avoir reçue?  
ça m'inquiète de ne pas l'avoir reçue.  
Merci